



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2023-053

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2023

Sommaire

DRAAF / Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

R32-2023-01-24-00009 - Arrêté du 24 janvier 2022 portant création et composition de la formation spécialisée du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole des Hauts-de-France (2 pages)

Page 3

DRAAF

R32-2023-01-24-00009

Arrêté du 24 janvier 2022 portant création et composition de la formation spécialisée du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole des Hauts-de-France



**Arrêté du 24 janvier 2023
portant création et composition de la formation spécialisée du comité social
d'administration régional de l'enseignement agricole des Hauts-de-France**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2022 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Hauts-de-France ;
Vu la décision du 9 janvier 2023 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole des Hauts-de-France à l'issue des élections professionnelles 2022 ;
Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique de comité social d'administration régional de l'enseignement agricole des Hauts-de-France du 8 décembre 2022 ;
Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Il est créé auprès du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt une formation spécialisée du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole des Hauts-de-France ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant tout ou partie des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles des Hauts-de-France.

Article 2

La formation spécialisée est présidée par le président du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole des Hauts-de-France, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
L'Élan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	1. Monsieur Olivier DEVILLERS, PLPA, LEGTA Amiens Le Paraclet	1. Madame Angélique LESUEUR, Professeure agrégée, LEGTA Amiens Le Paraclet
	2. Monsieur Vincent FOUQUE, PLPA, LEGTA du Pas-de-Calais - Radinghem	2. Madame Anne BOULOGNE, PLPA, LEGTA du Nord – site du Quesnoy
	3. Monsieur Sylvain GUÉNARD, PCEA, LEGTA Amiens Le Paraclet	3. Monsieur Jean-Christophe VANBREUGEL, PLPA, LEGTA de l'Oise
	4. Monsieur Régis MARTINAGE, PLPA, LEGTA du Pas-de-Calais - Radinghem	4. Monsieur Christophe DELATTRE, PLPA, LPA de Raismes
	5. Monsieur Yannick ROUSEAU, PLPA, LPA de Ribécourt	5. Monsieur Mehdi BENFRID, PLPA, LPA de Ribécourt
	6. Monsieur Marc VERSEPUECH, Technicien formation recherche, LEGTA du Nord – site de Douai	6. Monsieur Pascal LETOWSKI, PCEA, LEGTA de Douai – site de Douai
	7. Monsieur Pierre BAUSSART, PLPA, LPA de la Haute-Somme - Péronne	7. Monsieur Jean-Yves ROGER, PCEA, LEGTA du Pas-de-Calais – Tilloy-les-Mofflaines
UNSA Fonction Publique	8. Monsieur Aymeric PESTEL, PLPA, LEGTPA de Lomme	8. Madame Alice HUYGHE-BUISINE, ACB, CFPPA-UFA des Flandres
	9. Monsieur Frédéric DENNETIÈRE, PCEA, LEGTPA de Lomme	9. Madame Mélanie ELSLANDER, Adjointe Administrative, LEGTPA de Lomme
FO Agriculture	10. Monsieur Umberto BALSAMELLI, ACEN, LEGTA Amiens Le Paraclet	10. Madame Nathalie VASSEUR, PCEA, LPA d'Aumont

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est mis fin, à cette même date, au mandat des représentants des personnels désignés par l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 portant désignation des membres du comité hygiène, sécurité et conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA) des Hauts-de-France, abrogé à cette même date.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait le 24 janvier 2023,



Björn DESMET